

# EPF

DU DOUBS

ÉTABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER



Les échos  
de l'Assemblée Générale et  
du Conseil d'Administration  
de l'Établissement  
Public Foncier du Doubs

NEWSLETTER n°4 - septembre 2011

En septembre 2011, les membres des organes délibérants de l'Établissement Public Foncier (EPF) se sont réunis lors d'un conseil d'administration qui s'est déroulé le 20 du mois.

A cette occasion, les instances décisionnelles se sont prononcées sur les points suivants :

### Opérations

*Point sur la délégation du droit de préemption à l'EPF*

6 collectivités ont à ce jour délégué leur droit de préemption à l'EPF, dans le cadre de 27 projets.

#### *Décisions de rétrocession*

Deux acquisitions faites par l'EPF doivent faire l'objet d'une rétrocession :

- Une propriété sise à Dampierre-les-Bois destinée à la mise en place d'équipements collectifs,
- Une parcelle sise à Grand Charmont affectée à la construction d'un lotissement de 23 logements.

Un rectificatif a été apporté à la décision de rétrocession en date du 3 mai 2011.

Les biens sis 17 et 19 rue de la Viette à Seloncourt seront totalement rétrocédés à la société SARL FORIMMO 21 et non à la société Century 21.

#### *Décisions d'acquisition*

Plusieurs promesses de vente ont été recueillies par l'Agence foncière, pour le compte de l'EPF, sur les communes de La Rivière Dugeon, Sainte-Suzanne, Lougres et Chemaudin, ainsi que sur le territoire de la CAGB.

### Finances

L'information sur l'état d'avancement de la tranche annuelle des acquisitions a révélé que le montant des décisions d'acquisitions prises par le conseil d'administration s'élevait à 19 755 136 euros, le montant des actes signés atteignait 17 353 907 euros, chiffres se traduisant par 71 conventions opérationnelles signées.